



## APPUI SOCIAL INDIVIDUALISÉ JEUNES

### MISSION :

Accompagnement global et individualisé des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle.

### IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

### CAPACITÉ :

411 mois mesures par an

Autun	<b>30</b>
Chalon-sur-Saône	<b>110</b>
Le Creusot	<b>12</b>
Louhans	<b>30</b>
Mâcon	<b>120</b>
Montceau-les-Mines	<b>30</b>
Paray-le-Monial	<b>79</b>

### FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

## Données quantitatives

La mesure ASI s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental 71) qui cible le public des moins de 25 ans.

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	TOTAL			Hommes			Femmes		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Autun	<b>5</b>	2	1	<b>4</b>	1	0	<b>1</b>	1	1
Chalon-sur-Saône	<b>26</b>	24	26	<b>19</b>	13	16	<b>7</b>	11	10
Le Creusot	<b>1</b>	3	5	<b>0</b>	3	5	<b>1</b>	0	0
Louhans	<b>2</b>	1	3	<b>0</b>	0	1	<b>2</b>	1	2
Mâcon	<b>23</b>	22	22	<b>13</b>	11	17	<b>10</b>	11	5
Montceau-les-Mines	<b>11</b>	12	9	<b>8</b>	7	7	<b>3</b>	5	2
Paray-le-Monial	<b>16</b>	20	25	<b>11</b>	11	14	<b>5</b>	9	11
<b>TOTAUX</b>	<b>84</b>	84	91	<b>55</b>	46	60	<b>29</b>	38	31

En 2024, la mesure ASI connaît la même activité qu'en 2023 avec 84 personnes accompagnées.

À noter, quelques particularités par territoire :

- **Chalonnais / Louhannais** : une activité constante sur 2024 avec toutefois une liste d'attente plus importante sur Chalon-sur-Saône du fait d'une augmentation des mesures sur le Louhannais et de la complexité des accompagnements. Sur une file active de 10 suivis sur le Chalonnais, 8 sont des ex-MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'ASI est sollicité dans ce cadre pour permettre à ces jeunes de gagner en autonomie à leur sortie d'établissement, vers le logement autonome pour la plupart.
- **Charollais** : les situations adressées à l'ASI sur ce secteur sont plus globales et complexes, ce qui a conduit à un accompagnement plus long et une liste d'attente plus importante.
- **Le Creusot / Montceau-les-Mines / Autun** : comme l'année dernière, on note la présence d'une majorité d'hommes, qui s'explique par l'augmentation des demandes pour des ex MNA sortant des services de l'ASE, les mesures ASI sont effectivement adaptées aux besoins exprimés par ce public spécifique. Globalement, le nombre de mesures potentielles est insuffisant par rapport à la demande qui ne cesse d'augmenter. Sur l'année, peu d'orientations sur le secteur d'Autun avec toutefois une montée en charge à compter du mois de décembre.
- **Mâconnais** : le nombre de jeunes accompagnés reste constant avec un relatif équilibre entre les hommes (13) et les femmes (10). Sur 2024, peu d'orientations du territoire de Tournus et seulement 2 sur le Clunyois, probablement lié aux mouvements de personnel sur les MDS et la Mission Locale.

Âges des personnes accompagnées	18/24 ans	25 ans	Moyenne d'âge
Autun	4	1	22
Chalon-sur-Saône	22	4	21
Le Creusot	1	0	19
Louhans	2	0	21
Mâcon	15	8	23
Montceau-les-Mines	8	3	21
Paray-le-Monial	13	3	21
<b>TOTAUX</b>	<b>65</b>	<b>19</b>	<b>21</b>

La majorité des suivis ASI sont des jeunes dont l'âge moyen est de 21 ans.

La part des très jeunes (18/22 ans) est en augmentation sur la plupart des territoires, notamment sur les secteurs où sont implantées des structures d'accueil des mineurs non accompagnés, pour lesquels est sollicitée une mesure ASI à la sortie des dispositifs de la protection de l'enfance, pour les accompagner souvent dans leur première expérience de logement.

Lieux de vie des personnes accompagnées	Hébergement	Logement autonome	SDF
Autun	0	5	0
Chalon-sur-Saône	8	18	0
Le Creusot	0	1	0
Louhans	1	1	0
Mâcon	6	17	0
Montceau-les-Mines	1	10	0
Paray-le-Monial	5	11	0
<b>TOTAUX</b>	<b>21</b>	<b>63</b>	<b>0</b>

En 2024, les 3/4 des jeunes accompagnés sont en situation de logement autonome (59,52 % en 2023).

Ainsi, 25 % du public est hébergé chez des tiers (amis, famille...), ce qui peut fragiliser le parcours. De plus, il peut s'agir d'un public dont l'autonomie financière est parfois difficile à acquérir puisqu'il ne bénéficie pas du recours au RSA, ce qui peut reporter d'autant l'engagement dans une location d'appartement.

Situation familiale des personnes accompagnées	Célibataire	En couple	Famille monoparental
Autun	5	0	0
Chalon-sur-Saône	25	1	0
Le Creusot	1	0	0
Louhans	2	0	0
Mâcon	15	5	3
Montceau-les-Mines	10	1	0
Paray-le-Monial	12	4	0
<b>TOTAUX</b>	<b>70</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

En 2024, le public concerné par une mesure ASI Jeunes est majoritairement célibataire à hauteur de 83,33 %, contre 88 % en 2023.

Niveaux d'études des personnes accompagnées	Sans qualification	CAP / BEP	BAC	Post BAC
Autun	3	2	0	0
Chalon-sur-Saône	13	12	1	0
Le Creusot	1	0	0	0
Louhans	0	2	0	0
Mâcon	13	8	2	0
Montceau-les-Mines	5	5	1	0
Paray-le-Monial	6	7	3	0
<b>TOTAUX</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

Comme les années précédentes, le niveau d'études des personnes accompagnées est faible : 48,80 % n'ont aucune qualification et 42,85 % ont un niveau CAP / BEP. Travailler un projet de formation avec le jeune par le biais des dispositifs rémunérés tels que le DAQ, le Contrat Engagement Jeunes ou le Service Civique constitue donc des opportunités. Le lien avec les missions locales et les SIAE est donc primordial.

Nature des ressources des personnes accompagnées	Autres	Allocation CEJ	RSA	Prime activité	ASS / ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
Autun	0	3	0	0	0	2	0	0	0
Chalon-sur-Saône	1	0	2	0	1	0	1	17	4
Le Creusot	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Louhans	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mâcon	2	3	2	0	3	0	0	8	5
Montceau-les-Mines	3	1	0	0	0	0	0	4	3
Paray-le-Monial	0	3	3	0	1	0	1	5	3
<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>15</b>

À noter que certaines ressources sont cumulables entre elles (salaire et allocation CEJ par exemple). Parmi la catégorie "Autres", sont répertoriées les indemnités journalières, les bourses d'études et les gratifications du service civique.

En 2024, 41,66 % des jeunes accompagnés perçoivent un salaire (CDD, intérim...), 13,09 % sont bénéficiaires de l'allocation CEJ et 16,66 % sont sans ressources, en légère hausse par rapport à 2023 (13,09 %).

Cette absence de ressources complique l'accompagnement et contraint à des demandes d'aides ponctuelles et des fonds de secours auprès de la mission locale ou du Conseil Départemental (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71			Mission Locale			Autres		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Autun	0	0	0	3	1	0	2	1	1
Chalon-sur-Saône	6	6	5	9	11	14	11	7	7
Le Creusot	0	1	1	1	2	2	0	0	2
Louhans	1	0	0	1	1	3	0	0	0
Mâcon	4	4	6	6	12	9	13	6	7
Montceau-les-Mines	0	0	0	8	10	6	3	2	3
Paray-le-Monial	1	4	2	12	13	21	3	3	2
<b>TOTAUX</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>32</b>	<b>19</b>	<b>22</b>

Les prescripteurs principaux restent les missions locales (47,62 %), avec toutefois un peu moins d'orientations qu'en 2023 (59,52 %), qui déplorent sur certains territoires (Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans) le faible nombre de mesures ASI Jeunes et la rapide saturation du dispositif.

Dans la catégorie "Autres", sur Mâcon sont répertoriés le CLLAJ et la prévention spécialisée. Pour le territoire Chalonnais, on retrouve principalement les orientations du DAMIE (Dispositif d'Accompagnement des Mineurs non Accompagnés Étrangers), porté par France Horizon. Sur l'ensemble des territoires, des orientations sont faites par les services du Pont et les CCAS.

Actions d'accompagnement	Aide au développement de l'autonomie sociale	Gestion administrative et budgétaire	Santé / Santé Mentale	Mobilité	Logement / Hébergement	Insertion Professionnelle	Parentalité
Autun	5	5	0	1	3	1	0
Chalon-sur-Saône	26	26	7	4	6	7	2
Le Creusot	1	1	1	1	1	1	0
Louhans	2	2	1	1	1	2	0
Mâcon	23	23	7	7	7	17	3
Montceau-les-Mines	11	11	4	1	4	6	1
Paray-le-Monial	16	16	9	4	5	8	2
<b>TOTAUX</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>29</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>8</b>

L'ASI Jeunes est un suivi global et renforcé ; l'accompagnement cible tous les aspects de la vie quotidienne (budget, logement, insertion, administratif, santé, autonomie...). À noter que plusieurs items peuvent être travaillés avec chaque jeune.

En 2024, ce sont les actions d'aide au développement de l'autonomie sociale et l'aide à la gestion administrative et budgétaire qui sont les plus représentées (aide aux démarches administratives, aide à la gestion, accès aux droits).

À cela s'ajoute plusieurs difficultés rencontrées par les jeunes en matière de santé et particulièrement en ce qui concerne la recherche de médecins traitants, de psychologues ou de psychiatres, ce qui peut être de réels freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle, la commission emploi interne sur le Chalonnais, animée par la coordinatrice du SICEF Le Pont, permet de créer du lien et de mettre en relation les jeunes avec les partenaires de l'emploi.

Mobilité	Permis	Voiture	Deux roues	Transports en commun / Covoiturage	Sans moyens de location
Autun	1	1	0	0	4
Chalon-sur-Saône	7	7	8	0	11
Le Creusot	0	0	0	0	1
Louhans	1	1	0	0	1
Mâcon	4	4	3	0	16
Montceau-les-Mines	2	1	0	0	9
Paray-le-Monial	3	2	1	0	12
<b>TOTAUX</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>54</b>

Des difficultés de mobilité sont exprimées par 64,28 % des personnes accompagnées. Il s'agit donc d'un enjeu majeur et d'autant plus en milieu rural où les transports en commun sont parfois inexistantes ou trop limités pour répondre aux besoins. Le manque de moyens financiers est le frein principal pour des jeunes néanmoins motivés par l'apprentissage du permis.

21,43 % des jeunes accompagnés ont le permis de conduire, en légère hausse par rapport à 2023 (19,05 %). Et 28 personnes (33,33 %) disposent d'un moyen de transport personnel (voiture ou deux roues), en hausse significative par rapport à l'an dernier (20,24 %).

La mobilité est un axe largement travaillé pendant l'accompagnement avec notamment la recherche de moyens de financements (FAJ, aides du Conseil Régional, permis citoyen...).

Nombre de sorties	2024	2023
Autun	4	0
Chalon-sur-Saône	13	13
Le Creusot	1	2
Mâcon	13	13
Montceau-les-Mines	7	7
Paray-le-Monial	10	11
<b>TOTAUX</b>	<b>48</b>	<b>46</b>

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2024	2023	2022
Autun	6,75	-	3,00
Chalon-sur-Saône	8,15	7,31	7,16
Le Creusot	9,00	10,50	6,25
Louhans	9,66	-	3,66
Mâcon	9,15	7,08	6,00
Montceau-les-Mines	7,43	5,71	6,83
Paray-le-Monial	9,10	7,27	5,68
<b>TOTAUX</b>	<b>8,46</b>	<b>5,41</b>	<b>5,51</b>

En 2024, 48 jeunes sont sortis du dispositif. La durée moyenne des mesures effectuées a augmenté par rapport à 2023, d'approximativement 3 mois, avec néanmoins des écarts importants entre des interruptions précoces et des accompagnements sur le long terme, globalement de 12 mois. Deux mesures sur Mâcon ont bénéficié d'une prolongation exceptionnelle au-delà des 12 mois et une sur le secteur de Paray-le-Monial, demandées et acceptées par les CUD pour accompagner des jeunes au droit au séjour, à un recours MDPH et à la mise en place de soins de suite.

Nature des sorties	Logement autonome / IML / CHRS / SARS	Formation / CEJ	Hospitalisation incarcération	Emploi	Resocialisation (Dynamique passerelle d'insertion, SAVS, prévention...)	Non adhésion	Santé	Déménagement
Autun	0	1	1	0	0	1	0	1
Chalon-sur-Saône	13	1	0	7	2	2	0	1
Le Creusot	1	0	0	0	0	0	0	0
Louhans	3	0	0	1	0	0	0	0
Mâcon	6	0	0	9	3	4	1	0
Montceau-les-Mines	4	0	0	0	0	3	1	3
Paray-le-Monial	3	1	0	4	0	0	1	2
<b>TOTAUX</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

Les 80 motifs de sorties indiqués ci-dessus peuvent se cumuler.

Un relais est toujours proposé au jeune sortant du dispositif (SARS, IML, prévention spécialisée, prestations spécialisées PEP...), avec un rendez-vous tripartite organisé. Néanmoins, ces relais ne sont parfois pas toujours des plus adaptés aux besoins exprimés, en termes de réactivité et de proximité.

Les interruptions sont liées à des situations de non-adhésion, des déménagements ou des réorientations sur un autre dispositif, soit 17 mesures en 2024.

La majorité des sorties est à destination de l'emploi et du logement autonome ou accompagné. Sur l'ensemble des territoires, au vu des problématiques des jeunes, la durée d'accompagnement de 12 mois peut souvent rester insuffisante.

## Témoignages

*"Je suis suivie actuellement à la mission locale de Louhans, je suis aussi accompagnée par Mme Morgane qui est très attentionnée pour mon suivi et pour moi-même cela me reconforte. Elle m'aide dans mes papiers, mes recherches de stages..."*

*MERCI.*

*Je recommande fortement Mme Morgane" Océane*

## Données qualitatives et démarche d'amélioration continue

Le profil des ex-MNA (Mineurs Non Accompagnés) reste très présent depuis 2020, constat sur de nombreux territoires. Ces jeunes, bien qu'ils aient acquis une certaine autonomie, nécessitent souvent un accompagnement renforcé, notamment sur l'axe santé avec des problématiques liées à la santé mentale, à l'accès aux soins ou à la prévention.

Dans le Mâconnais, la répartition est équilibrée entre les ex-MNA et les jeunes sortant de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), avec une diversité de parcours et de besoins.

En revanche, à Paray-le-Monial, la majorité des jeunes accompagnés provient de l'ASE, ces derniers font face à de lourdes difficultés familiales, ce qui complexifie l'accompagnement global, à adapter aux besoins spécifiques des jeunes liés à leur histoire.

Les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ASI rencontrent effectivement de nombreuses problématiques qui peuvent rendre leur parcours de vie particulièrement difficile.

À noter souvent des problèmes d'addiction qui peuvent affecter leur santé physique et mentale.

La méconnaissance des démarches administratives est également un obstacle majeur. Ces jeunes peuvent être démunis face aux formalités nécessaires pour accéder à leurs droits, notamment en ce qui concerne les instructions auprès de la MDPH, pourtant essentielles pour faire reconnaître un handicap psychique ou social. La présence de psychologues formés au sein de l'association pour réaliser les évaluations nécessaires aux demandes MDPH, permet de simplifier et d'accélérer le processus de demande.

De plus, beaucoup d'entre eux ont vécu des parcours traumatiques qui compliquent leur intégration sociale, avec des relations interpersonnelles parfois complexes en raison de leur passé. Il est donc essentiel de leur offrir un accompagnement adapté et bienveillant pour les aider à surmonter ces obstacles et à construire un avenir plus serein.

Néanmoins, la vacance ou l'absence de poste de psychologue de la veille sociale sur certains secteurs cumulée à la difficulté d'accès aux soins, notamment en territoires ruraux avec l'absence significative de médecins traitants, de psychologues et de psychiatres, peuvent freiner les démarches de rétablissement.

De façon générale, cet accompagnement auprès des jeunes de 18 à 25 ans nécessite une grande disponibilité de la part des professionnels, pour faciliter le lien avec le jeune et s'adapter à sa dynamique.

Globalement, la durée d'accompagnement de l'ASI Jeunes reste une limite pour un accompagnement plus sécurisé sur le long terme.

La dimension partenariale est toujours aussi importante et essentielle dans la construction des parcours de ces jeunes, notamment pour travailler les relais les plus adaptés aux situations à l'issue de la mesure.

Les missions locales sur chaque bassin restent le partenaire privilégié. Le contrat d'engagement jeune est désormais bien en place et impulse une dynamique intéressante, notamment par le levier de l'allocation mensuelle.

Sur le secteur de Mâcon, perdure l'action du Collectif Des Nous Et Vous entre France Travail, le SSD et l'association Le Pont, basée sur le développement du pouvoir d'agir, avec l'ouverture d'un lieu collectif à la fin d'année 2024, dans l'objectif de mutualiser les actions proposées au public jeune, accompagné sur les différents dispositifs au sein du Pont (ASI, LOJ'IN et DJM).

### **Plaintes et réclamations :**

Ni plainte, ni réclamation déclarée en 2024 sur le service.

### **Évènements indésirables et évènements indésirables graves :**

Pas d'EI ou EIG déclaré en 2024 sur le service.

### **Bilan des perspectives 2024 :**

À noter, la mise en place du service jeunes (DJM-ASI-LOJ'IN) sur le Mâconnais depuis septembre 2024, ce nouveau fonctionnement, qui pour l'instant ne s'étend pas à l'ensemble des autres secteurs, permet d'étayer l'équipe de travailleurs sociaux et renforce la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes. La mutualisation des compétences favorise le partage de connaissances et d'expertises entre les différents professionnels et permet d'enrichir les interventions et les approches croisées.

Ce service offre des temps collectifs partagés, soit l'opportunité de travailler ensemble de manière plus cohérente et coordonnée. Ces moments de collaboration permettent non seulement de mieux se connaître, mais aussi de développer des stratégies d'accompagnement plus efficaces et adaptées aux besoins des jeunes.

L'initiative d'un service de suite permet également aux jeunes qui ont quitté les dispositifs ASI, DJM ou LOJ'IN de reprendre contact avec le travailleur social qui les a accompagnés dans le passé s'ils rencontrent des difficultés ponctuelles, un besoin de conseils ou d'informations dans leur parcours d'autonomie.

Ce lien possible contribue au sentiment global de sécurité et de confiance, favorable à leur transition vers l'autonomie.

### **Perspectives 2025 :**

Maintenir le service Jeunes du Mâconnais et le développer sur les autres territoires :

Au niveau départemental, le Dispositif ASI, au même titre que les services LOJ'IN et DJM accompagnent un public similaire, à savoir des jeunes majeurs de moins de 25 ans avec potentiellement un parcours ASE. Ainsi, la volonté de ces dispositifs est de sécuriser les parcours avant qu'ils ne s'effondrent ou se précarisent, de prendre en compte les situations avant qu'elles ne désocialisent trop. Ce public jeune demande un accompagnement global, individualisé et de proximité, sur mesure et adapté pour être à son écoute, présent et réactif plus d'autonomie et de stabilité sur un ensemble de champs variés (logement, emploi, formation, parentalité, maternité, soins, santé mentale, budget...).

Ainsi le projet global social du service jeunes est d'accompagner ces jeunes dans un parcours individuel d'insertion globale et d'inclusion dans la société, par la levée des freins, l'apprentissage des démarches, la connaissance de son environnement et ainsi permettre l'accès aux droits (accès et maintien dans le logement, parcours professionnel, parcours de soin, socialisation, vivre ensemble, ancrage dans son environnement), pour favoriser l'autonomie.

Les temps collectifs communs proposés contribuent à l'émulation partagée et à créer des liens au-delà de la relation éducative. La dynamique d'équipe initiée en rapprochant les services ASI, LOJ'IN et DJM favorise la mise en œuvre de ces temps collectifs, l'étayage entre professionnels, le partage des pratiques, la continuité de service et plus largement la qualité du service rendu en terme de réponse aux besoins et à leur évolution.

Ces services sont ouverts sur l'extérieur et contribuent régulièrement aux relations partenariales avec les différents acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle, parallèlement au développement de ce réseau et à la recherche de nouveaux partenaires, pour étendre l'offre de relais à destination des jeunes accompagnés.

Tout comme les permanences du service de suite qui permettent la continuité de service en terme de maintien du lien, au-delà des fins d'accompagnements pour lever un frein administratif, répondre à une question et réorienter si besoin, et ainsi éviter qu'une situation se dégrade, sans relais adaptés.

## LEXIQUE

<b>AAH :</b>	Allocation Adulte Handicapé
<b>ASS :</b>	Allocation de Solidarité Spécifique
<b>ASI :</b>	Accompagnement Social Individualisé
<b>ASE :</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>ARE :</b>	Aide au Retour à l'Emploi
<b>CCAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CD :</b>	Conseil Départemental
<b>CDD :</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CEJ :</b>	Contrat Engagement Jeune
<b>CHRS :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CLLAJ :</b>	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
<b>CUD :</b>	Commission Unique Délocalisée
<b>DAQ :</b>	Dispositif Amont de la Qualification
<b>DJM :</b>	Dispositif Jeunes Majeurs
<b>EI :</b>	Evènements Indésirables
<b>EIG :</b>	Evènements Indésirables Graves
<b>FAJ :</b>	Fonds d'Aide aux Jeunes
<b>IML :</b>	Intermédiation Locative
<b>MDPH :</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MDS :</b>	Maison Départementale des Solidarités
<b>PEP :</b>	Pupilles de l'Enseignement Public
<b>RSA :</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>SARS :</b>	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
<b>SIAE :</b>	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
<b>SICEF :</b>	Service intégré de l'Emploi et de la Formation
<b>SSD :</b>	Service Social Départemental